Département de l'Aude Arrondissement de Narbonne	RÉPUBLQUE FRANÇAISE Liberté – Egalité - Fraternité	Extrait n°22/2026/7.1

DELIBERATION DU COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE DE TOURISME

DOMAINE : Mesures d'ordre budgétaire et comptable.

OBJET :
Prévoyance employeur obligatoire

Nombre de membres en exercice : 15

Convocation du : 05/10/2026

Les membres composant le Comité Directeur se sont réunis à Leucate, le 13 octobre 2026 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Michel PY Président,

Présents votants :
Représentant le Conseil Municipal :
M. Michel PY - M. Hamdani BELACEL - Mme Céline CABAL
Mme Mélina GALINDO - Mme Frédérique GUERRIER
M. Nicolas MOYA - Mme Christine DUPLISSY

Représentant des hébergements touristiques :
M. Patrick HAMET

Représentant des prestataires d'activités de loisirs :
M. Thierry LETARD

Représentant des restaurateurs
M Sébastien GUILLOT

Représentant des professionnels de la glisse :
M. BRIGASCO Bernard

Représentant de la viticulture et de la pêche :
M. Jean Pierre FOURNIER

Représentant des activités liées au port de plaisance :
Mme Patricia MAHE

Présents non votants :
Représentant le Conseil Municipal :
Mme Marie Laure BOYER CORCUFF

Représentant des hébergements touristiques :
M. Patrice BESSON

Représentant des prestataires d'activités de loisirs :
M. Grégory FRECHAIN

Représentant de la viticulture et de la pêche :
Mme Amy NORBURY

Absents Excusés
Représentant le Conseil Municipal :
M. Richard FARINES - Mme Marie BRETON - Mme Véronique LACZNY VIGNES - M. Lucas JAULENT- Mme Hamel LAHCINI
M. Jean Luc VILLALBA - M Antoine CAZALS – M Bernard KIRCHSTETTER

REÇU EN PREFECTURE
le 27/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-011-413721952-20261013-D2026_PREVO

Représentant des restaurateurs
M Mickaël SEBAN

Représentant des professionnels de la glisse :
Mme Stéphanie GARDAIS

Représentant des agences immobilières :
M. Thomas BILLARD - M. Adrien BEAUX

Représentant des activités liées au port de plaisance :
M. Bernard BIANCO DE RIEUMAJOU

Monsieur Michel PY Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, désigne Madame Céline CABAL Vice-Présidente comme secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du Tourisme,

Considérant qu'il convient de modifier la couverture de prévoyance obligatoire pour tous les salariés de l'Office de Tourisme conformément à l'accord n°41 du 30/08/2023 relatif au régime de prévoyance,

Considérant que la mutuelle APICIL est recommandée par ADN Tourisme et la Convention Collective des organismes de Tourisme

Considérant que les taux des cotisations proposées par la prévoyance APICIL sont moins-disantes que celles de la prévoyance MUTEX,

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, **DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver cette proposition à compter du 01 janvier 2027

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.D et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A Leucate, le 13 octobre 2026

OFFICE DE TOURISME Leucate LE BONHEUR A UN NOM LEUCATE 11

Michel PY

Président

Voies et recours : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa publication.
La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- D'un recours gracieux adressé à Mr. Le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier,
- De la saisine de Mr. le Préfet de l'Aude en application de l'article L2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 27/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-011-413721952-20261013-D2026_PREVO